

JOURNAL OFFICIEL de la République française



- ✓ **Décision du 2 octobre 2025 portant délégation de signature (casier judiciaire national)**
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000052354565>
- ✓ **Arrêté du 29 septembre 2025 fixant le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au ministère de la justice au titre de l'année 2026**
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000052377566>

ACTUALITÉS du ministère de la Justice



- ✓ **Mutuelle : affiliation et dispense**
<http://intranet.justice.gouv.fr/site/ressources-humaines/194682>
- ✓ **Interview d'Albin HEUMAN - nouveau chef de service SPSP**
<http://intranet.justice.gouv.fr/site/sg/194830>

UNSa FONCTION PUBLIQUE



✓ **Instabilité politique : l'UNSa FP salue le travail des agents publics !**

Alors que la France traverse une crise politique sans précédent, l'**UNSa Fonction Publique** réaffirme l'importance de chaque agent public pour la stabilité du pays.

L'**UNSa Fonction Publique** tient à saluer le travail et l'engagement des agents publics en cette période instable. Leur travail assure la bonne continuité des institutions et des services à un moment où les gouvernements et ministres se succèdent. Ils assurent notamment la continuité dans les écoles, les hôpitaux, les administrations, les services de sécurité ou les collectivités. Ils sont le socle sur lequel repose le bon fonctionnement de la Nation et la cohésion sociale.

L'**UNSa Fonction Publique** est pleinement mobilisée pour les défendre les soutenir et faire reconnaître la valeur de leurs missions et porter leurs revendications.

SALAIRES SUSPENDUS

Texte source :
ACTEURS PUBLICS

Salaires suspendus : les fonctionnaires doivent avoir le temps d'expliquer leurs absences

Le tribunal administratif de Nîmes - [jugement du 25 septembre dernier](#) - vient d'annuler la suspension de salaire d'une fonctionnaire. Cette décision avait été prise par son administration pour une absence injustifiée. Une erreur d'appréciation selon les juges. La fonctionnaire n'avait pas réussi à récupérer à temps son attestation d'isolement, nécessaire

à la justification de son absence. Une situation qu'elle a par la suite régularisée. Et un argument accueilli favorablement par les juges.

Avant de procéder à la suspension de salaire d'un de leurs fonctionnaires pour absence, les administrations doivent prendre en compte les difficultés que ceux-ci peuvent avoir pour justifier ladite absence.



Crédits photos : Freepik

« Pour l'avenir de nos métiers d'aujourd'hui et de demain »



mail : synd-uns-justice-sg@justice.fr - Tél. : 01 70 22 75 09